



ÉCHELLE
1/2500

Le Levassais | Les
Menuires Nord

7

COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE SAINT MARTIN DE BELLEUEVE
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme

Zonage PLU

● Limite des zones	● Chalet d'alpage
■ Agricole	■ Lac de faible importance (L122-12)
■ A Urbaniser	■ Emplacement Réserve (L151-41)
■ Naturelle	■ Zone humide (L 121-23 R.121-4 5')
■ Urbain (A)	■ Arrêté préfectoral de protection de biotope
■ Urbain (D)	■ Périmètre d'application du PPRP
■ Urbain (E)	■ Périmètre de protection immédiat et rapproché de captage AEP
■ Urbain (G)	■ Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation (L151-6)
■ Urbain (S)	■ Bâtiment agricole abritant des animaux
■ Urbain (Z)	■ Restaurant d'altitude

Cadastre

■ Bâti dur	■ Cours busés des torrents
■ Bâti léger	
■ Bâti non cadastré	
■ Parcelle cadastrale	
■ Lieux-dits	

Prescriptions

- Chalet d'alpage
- Lac de faible importance (L122-12)
- Emplacement Réserve (L151-41)
- Zone humide (L 121-23 R.121-4 5')
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Périmètre d'application du PPRP
- Périmètre de protection immédiat et rapproché de captage AEP
- Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation (L151-6)
- Bâtiment agricole abritant des animaux
- Restaurant d'altitude
- Cours busés des torrents

Autre

- Cours busés des torrents

Signification des noms de zones

Zones Urbaines

- UA : zone d'habitat ancien
- UA-1 : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique
- UD : zone d'extension en continuité des villages
- UD-1 : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique
- UE : zone d'équipements publics et collectifs
- UG : zone urbaine des Granges
- USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires
- USM-1 : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique
- USValF : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens
- UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires

Zones A Urbaniser

- 1AUj : zone à urbaniser des Granges
- 1AUv (a,b,c,e,f,g,h,i,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages

Indice "r" : zone à risque fort, inconstructible (PPRP)

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
- AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
- ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
- AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleueve
- ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
- APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
- APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
- ASGF : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
- NSF : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
- NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
- N-ent1 : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombres, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombres au droit du village de Villarenger
- NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
- NSCmeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron